

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUZON DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 • Présents : 12 • Votants : 13	▪ Étaient présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Katia LUCAS, Cécilia REPÉSSÉ.
Date de convocation : 21 octobre 2022	▪ Absents avec pouvoir : Vanina CHAMBRIER pouvoir à Katia LUCAS.
	▪ Absents excusés :
	▪ Absents : Jean-Charles Riou.
	▪ Secrétaire : Régis ROBERT.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35 en faisant part des présents, absents, pouvoir.

Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022

Monsieur le maire demande si il y a des remarques particulières : aucune remarque de l'assemblée.

Il est procédé à l'approbation du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le maire demande qui veut être secrétaire de séance : Régis Robert se propose. Il sera assisté d'Emmanuella Guerlais

Commissions communales et représentant d'assemblées : nomination de nouveaux membres

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à la démission de M. Jacky LE NEUN en date du 18 septembre dernier, il convient de mettre à jour les commissions et désignations qui le nécessitent et de proposer à de nouveaux membres, les commissions qui ne comportent pas l'ensemble des élus municipaux.

- 1- **Conseil portuaire :** madame LUCAS Katia candidate en tant que représentante titulaire du concessionnaire ; après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- 2- **Sécurité routière titulaire :** monsieur Yves LOYER candidat, après vote ; le conseil municipal approuve à l'unanimité. Le suppléant désigné par délibération 2020-083 du 1^{er} octobre 2022 est madame Elodie GUEGAN.
- 3- **Commission urbanisme - volet technique :** la commission reste avec 6 membres.
- 4- **Commission communale portuaire :** la commission reste avec 8 membres.
- 5- **Commission d'appel d'offres :** monsieur le maire expose que cette commission doit comporter 5 membres ; 1 président, 4 membres titulaires, 4 membres suppléants. En cas d'absence du titulaire, le suppléant doit le remplacer. Madame Elodie GUEGAN est candidate pour passer titulaire et monsieur Damien GUEGAN pour être suppléant. Le conseil municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité.
- 6- **Commission village :** un des membres doit être référent de cette commission. Il participe aux réunions et est en communication avec Yves LOYER, adjoint en délégation des travaux. Monsieur Régis ROBERT est candidat. Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité.

Nomination d'un référent sécurité civile.

Le Maire donne lecture de la note de la préfecture :

“La loi dite MATRAS prévoit que le maire désigne, au sein du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile.

À défaut, il doit désigner un correspondant « incendie et secours ».

Ce correspondant sera « l’interlocuteur privilégié du SDIS »,

M. Yves LOYER, 1er adjoint au Maire, a proposé sa candidature.

Après avoir délibéré et voté à l’unanimité, le Conseil municipal approuve la candidature et désigne M. Yves LOYER, référent sécurité civile, ainsi Monsieur le Maire prendra un arrêté en conséquence.

Nomination d'un représentant élu du CCAS au collège B du conseil d'administration de l'association de maintien à domicile Belle-Ile (AMD Belle Ile)

M. le Maire donne lecture du document intitulé “Rapprochement de BISAP/DVN” qui concerne le rapprochement des associations “BISAP” (Belle Ile Service A la Personne) et “DVN” (De Vous à Nous).

M. Le Maire donne lecture *d’éléments apportés par l’association* et suggère la nomination d’un représentant du CCAS au conseil d’administration de la nouvelle association.

Mme Vanina CHAMBRIER, conseillère municipale et élue membre du CCAS, est candidate.

Après avoir délibéré et voté à l’unanimité, le Conseil municipal approuve la candidature et désigne madame Vanina CHAMBRIER.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : nomination d'un nouveau membre

Pour faire suite à la démission de M. Jacky LE NEUN, il convient de désigner un nouveau membre de la commission intercommunale : « Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées » (C. L. E. C. T).

Mme Katia LUCAS, conseillère municipale de la commune de SAUZON est candidate.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l’unanimité, approuve la candidature et désigne Mme Katia LUCAS.

Rapport d'activité annuel

Entendu l’exposé circonstancié du Maire sur le rapport de Madame la Présidente de la C.C.B.I. ;

Le Conseil Municipal, a été informé de ce rapport annuel 2021 et des comptes administratifs joints, tenus à disposition pour consultation du public en mairie.

CONSEIL DEPARTEMENTAL - Programme Solidarité Territoriale 2022 : projet Aménagement carrefour haut du bourg - Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle que le département apporte une aide précieuse aux communes notamment avec le dispositif du Programme de Solidarité Territoriale octroyant une enveloppe de 750 000 € subventionnable par an.

M. Le Maire expose le projet de travaux sur le carrefour situé Haut du Bourg afin d’améliorer la sécurité.

La commission de travaux réunie le 8 septembre 2022 s’est rendue sur place et s’est prononcée sur le plan d’aménagement projeté à l’écran. M. le Maire expose dans les détails, le plan et les réflexions liées.

Courant de l’été 2022, le réseau d’assainissement a été entièrement refait.

En octobre une inspection télévisuelle du réseau d’eaux pluviales a été réalisée par la commune pour 876 TTC afin de vérifier la nécessité de refaire certains réseaux d’eau pluviale. La commune est en attente du rapport.

L’estimatif des dépenses découlant de l’ensemble du projet est détaillé dans le tableau suivant :

Libellé	Montant HT
Généralités	4 405,00 €
Voirie	18 572,70 €

Trottoirs	94 713,85 €
Plateaux ralentisseurs	18 313,80 €
Abri-bus - ordures ménagères	14 903,00 €
Signalisation - mobilier urbain	54 660,85 €
Espaces verts	9 179,00 €
Total	214 748,20 €

Ce chiffrage d'aménagement ne comprend pas la bande de roulement qui sera réalisée par le Conseil départemental dans le cadre de sa compétence ; couche de roulement en agglomération.

Les deux projets présentés en 2022 au titre du P. S. T. pour un montant total de 750 000€ :
digue (délibération n°2 de la séance du 25 avril 2022, réf n°2022/046)
ponton (délibération n°2 de la séance du 30 juin 2022, réf n°2022/063)

ont été accordés, néanmoins la dépense subventionnable prise en compte par le département est inférieure à celle sollicitée écartant une partie des imprévus, par conséquent la dépense subventionnable libérée est disponible pour un autre projet, à savoir 56 371.30€. M. le Maire propose de déposer une première tranche 2022 sur le programme d'aménagement du carrefour rue Willaumez et route de l'Apothicaiererie en cours de projet.

Libellé	Montant HT	%	Dépense subventionnable concernées
Conseil Départemental au titre du PST			
1ere tranche 2022	19 729,96 €	35 %	de 56 371,30 €
2nde tranche 2023 sera déposée à l'issue de la validation phase PROJET	55 431,92 €	35 %	de 158 376 €
Sous total	75 161,88 €	35 %	214 748,20 €
Autofinancement	139 586,32 €	65 %	214 748,20 €
Total	214 748,20 €	100 %	214 748,20€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté à l'unanimité, approuve :

- le projet d'aménagement et son estimatif dépenses
- le plan de financement

Charge monsieur le maire de déposer la demande des 2 tranches auprès du Conseil départemental au titre du P. S. T. ; et de solliciter d'autres financements le cas échéant.

CONSEIL DEPARTEMENTAL - Programme exceptionnel de soutien 2022 proposition de projets à déposer

M. Le Maire donne lecture du courrier du président du Conseil départemental M. David LAPPARTIENT concernant le dispositif exceptionnel 2022.

Le Conseil départemental annonce un nouveau programme exceptionnel de soutien pour 2022 et propose aux élus de le voter dans les conditions suivantes :

- Montant de :
 - La dépense subventionnable plafonnée : 62 500 €
 - La subvention : 50 000 €
 - Respect du plafond de taux maximal : 80 %

Pour 2022, M. Le Maire propose de présenter les deux programmes suivants avec la quote-part ci-dessous :

- Itinéraires cyclables – mobilité douce
- Voirie 2022

Données chiffrées	Dépenses		Subventions	
	Dépenses (€)	%	Quote-part	Montant HT
Travaux				
Voirie 2022	212 472,29	78	70	35 000
Itinéraires cyclables Mobilité douce 2022	58 093,12	22	30	15 000
Total	270 565,41	100	100	50 000

Selon la quote part ci-dessus, les plans de financement sont récapitulés ci-après :

Itinéraires cyclables - mobilité douce

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			Etat		
Travaux	58 093,12 €	100%	Région		
Équipements et mobiliers			Département		
			Autres financeurs (précisez)		
			Conseil Départ. Programme exceptionnel 22	15 000,00 €	26%
			Accord Conseil départemental "Itinéraires cyclables" EX032116 le 14		
			-	15 875,18 €	27%
			Autofinancement	27 217,94 €	47%
TOTAL DES BESOINS	58 093,12 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	58 093,12 €	100%

Voirie 2022

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			Etat		
Travaux	212 472,00 €	100%	Région		
Équipements et mobiliers			Département		
			Autres financeurs (précisez)		
			Conseil Départ. Programme exceptionnel 22	35 000,00 €	16%
			Accord Conseil départemental "Entretien voirie" le 03/08/2022		
			-	15 970,00 €	8%
			Autofinancement	181 502,00 €	76%
TOTAL DES BESOINS	212 472,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	212 472,00 €	100%

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve :

- les deux programmes proposés
- la quote-part attribuée à chacun
- les plans de financement des 2 programmes

charge monsieur le maire de déposer auprès du Conseil départemental les deux dossiers au titre du programme exceptionnel de soutien 2022

Port- PONTON - Validation des travaux proposés et autorisation à monsieur le maire à lancer le marché

Le ponton a été mis en place en 2002 et rétrocédé à la commune en 2010.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux sur le ponton lourd situé à l'entrée du port. Il rappelle également la délibération n°2 de la séance du 30 juin 2022, réf n°2022/063 télétransmise sous le n°22-069D2022-063, l'autorisant à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec la société ACCOAST.

La société ACCOAST a proposé un cahier des charges le mercredi 12 octobre 2022 portant sur la réfection des éléments permettant l'accès et l'utilisation du ponton.

Le cahier des charges expose la consistance des travaux :

Tranche ferme :

- Rénovation complète des deux anneaux de guidage
- Remise en peinture des quatre pieux

Tranche optionnelle :

- Réfection des équipements
- Imperméabilisation de la plateforme du ponton

Monsieur le maire a lu le cahier des charges dans son intégralité avec l'adjoint au port et les agents portuaires, en l'absence d'observation, il propose de lancer l'appel d'offres sur ces bases en procédure adaptée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le cahier des charges et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres.

Commune - lotissement Terres Willaumez - Autorisation à signer le marché de mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création d'un lotissement situé sur les Terres Willaumez. Il rappelle également la délibération n°6 de la séance du 29 octobre 2020, réf n°2020-110, télétransmise sous le n° 20-130D2020-110 pour l'approbation de la prestation du CAUE à savoir la rédaction du cahier des charges et une assistance de suivi du dossier en cours. Il annonce aux conseillers que l'appel d'offres a été lancé :

Mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme Mégalis : 29 août 2022

Publication de l'offre :

Journaux :

1 - Ouest France : 29 août 2022

2 - Le Télégramme : 29 août 2022

Date de limite de réception des offres : 29 septembre 2022 à 12 h.

Ouverture pli :

Date : 29 septembre 2022

Heure : 17 h 30

Nombre de dossiers retirés : 6

Nombre d'offres déposées : 2 dont 1 hors délai.

Date de la commission d'appel d'offres : mardi 18 octobre 2022 à 17 h 30.

La commission d'appel d'offres, après analyse, en présence du CAUE par visio-conférence a émis un avis favorable pour retenir l'unique dossier déposé.

Le candidat HORIZONS (12 Monnaie 56000 VANNES) et son cotraitant QUARTA (1 Rue Camille Claudel 56890 PLESCOP) ont présenté les propositions suivantes :

PHASES	HORIZONS PAYSAGES			QUARTA				Coût HT	%	
	Paysagiste Concepteur	Réunions	Réunions publiques	Ingénieur	Technicien	Réunions	Réunions publiques			
ETUDES										
H.T.		7 100,00 €						4 600,00 €	11 700,00 €	100,00%
T.V.A. 20%		1 420,00 €						920,00 €	2 340,00 €	
T.T.C.		8 520,00 €						5 520,00 €	14 040,00 €	
MAITRISE D'ŒUVRE										
H.T.		3 562,50 €						13 400,00 €	16 962,50 €	100,00%
T.V.A. 20%		712,50 €						2 680,00 €	3 392,50 €	
T.T.C.		4 275,00 €						16 080,00 €	20 355,00 €	
MISSIONS COMPLEMENTAIRES										
MONTANT TOTAL H.T.		13 662,50 €						29 550,00 €	43 212,50 €	
T.V.A. 20%		2 732,50 €						5 910,00 €	8 642,50 €	
MONTANT TOTAL T.T.C.		16 395,00 €						35 460,00 €	51 855,00 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve l'avis de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à signer les pièces du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 43 212,50 HT, 51 855,00 TTC.

Subvention aux associations : attribution complémentaire suite différé enveloppe 2022

Lors de l'attribution des subventions (Conseil Municipal du 31 mai 2022), les élus ne s'étaient pas prononcés au sujet des associations suivantes pour lesquelles ils souhaitaient des informations complémentaires :

Monsieur le maire expose les renseignements complémentaires fournis par les établissements, et suite aux échanges de l'assemblée :

1- Ecole privée Sainte Marie de SAUZON - APEL :

Activités

Dans un premier temps, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté (6 pour, 6 abstentions, 1 contre), à la majorité décide d'octroyer une subvention.

Dans un second temps, le montant proposé est de 500 € pour l'ensemble des élèves, le conseil municipal, après avoir voté (6 pour, 6 abstentions, 1 contre), à la majorité approuve la somme de 500€.

2- Collège Sainte Croix

Séjour pédagogique

Dans un premier temps, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté (1 abstention, 12 pour), décide d'octroyer une subvention.

Dans un second temps, le montant proposé est de 750 € pour l'ensemble des 15 élèves, soit 50 € par élève ; le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté (2 contre, 11 pour), approuve à la majorité la subvention de 750€.

3- APEL Collège Sainte Croix, Ecole Ste Anne

Activités

Le Conseil municipal après avoir délibéré, demande à obtenir la répartition par établissement des effectifs et listing des élèves concernés ainsi qu'un budget équilibré.

Demande de subventions collège Michel Lotte

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande du 15 juin 2022 (reçue le 24 octobre 2022) Collège Michel Lotte : Voyage à Rome du 4 au 9 décembre 2022 : 1 élève sauzonnais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver la subvention demandée par le collègue Michel Lotte et accorde 50€.

Prêt du minibus, conditions, procédure

Considérant le minibus MERCEDES VITO, propriété de la commune qui vient d'être réparé pour un montant de 3842,60€ ttc.

Monsieur le maire souhaite discuter sur la mise à disposition gratuitement et sous caution, le véhicule cité ci-dessus, capable de transporter neuf personnes dont le chauffeur, à disposition d'associations de la commune ainsi que l'école Sainte Marie de SAUZON.

Monsieur le maire indique également, dans le cadre du C.C.A.S, qu'un service de transport à la personne à destination des aînés est déjà mis en place les mercredis matin permettant ainsi aux personnes qui le souhaitent de pouvoir en bénéficier sous la conduite de membres bénévoles du centre communal d'action social.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été saisi :

-d'une demande de l'école pour emprunter le minibus pour le bal de samedi 22 octobre 2022.

-d'une demande de l'école en janvier dernier pour le voyage en classe de neige à Aillon-le-Jeune, qui n'a pu être satisfaite au vu de l'état technique de la navette.

Vu l'aspect concurrentiel de transports,

Vu les services publics en place,

Après avoir longuement échangé sur les aspects positifs et négatifs, le conseil a délibéré et à l'unanimité refuse le prêt du véhicule.

PSC : Protection sociale complémentaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nouvelle étape suite au débat qui avait été présenté en séance du 23 février dernier pour la mise en place de la protection sociale complémentaire des agents.

Afin d'accompagner la collectivité, le centre de gestion du Morbihan, conseillé par une assistance à la maîtrise d'ouvrage, s'engage dans la souscription d'une convention de participation qui débutera dans le courant de l'année 2023.

La commune pourra adhérer à cette convention dès sa souscription et/ou tout au long de la période de validité du marché.

Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, la collectivité doit faire part de son intention et communiquer certaines données avant le 31 octobre prochain.

L'engagement recueilli lors de cette phase préalable ne vaut pas obligation de souscription à l'issue de la consultation.

Monsieur le maire indique que cette étape ne donne pas lieu au vote du conseil municipal néanmoins concernant le personnel il est important d'acter cette étape.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la démarche.

Port

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire dresse le bilan provisoire en exposant les comparatifs des recettes 2021-2022 :

	2021	2022	Évolution	
			Montant	et %
Abonnés	106 792,40	106 427,12	- 365,28 €	- 0,34 %
Visiteurs-bloc sanitaire	105 239,46	115 791,21	+ 10 551, 75 €	+ 10,03 %
Ponton - nuitées	4 000, 00	9 333, 33	+ 5 333, 33 €	+ 133,33 %
Ponton - Taxes passagers	9 622, 16	13 773, 79	+ 4 151, 63 €	+ 43,15%
Total ponton	13 622,16	23 107,12	+ 9 484, 96 €	+ 69,63%
TOTAL	225 654,02	245 325,45	+ 19 671.43 €	+ 8,72%

Camping

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire dresse le bilan provisoire en exposant les comparatifs des recettes 2021-2022 des mois ci-après :

Montant chiffre d'affaire en €		
Mois	2022	Evolution 2021-2022
Janvier	3740,01	+ 2543,65
Février	4187,25	+1 354 ,11
Mars	4958,15	+1407,77
Avril	10 648, 58	+7 818, 79 (covid - 2021)
Mai	16 567, 10	+2 998, 66
Juin	19 142, 36	+6 976, 21
Juillet	28 030, 10	- 964, 09

Août	54 494, 56	+4 078, 24
Septembre	25 111, 69	+7 476, 16

Centre d'accueil

Bilan de saison provisoire au 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire présente la comparaison entre 2021 et 2022 du montant des recettes concernant le centre d'accueil.

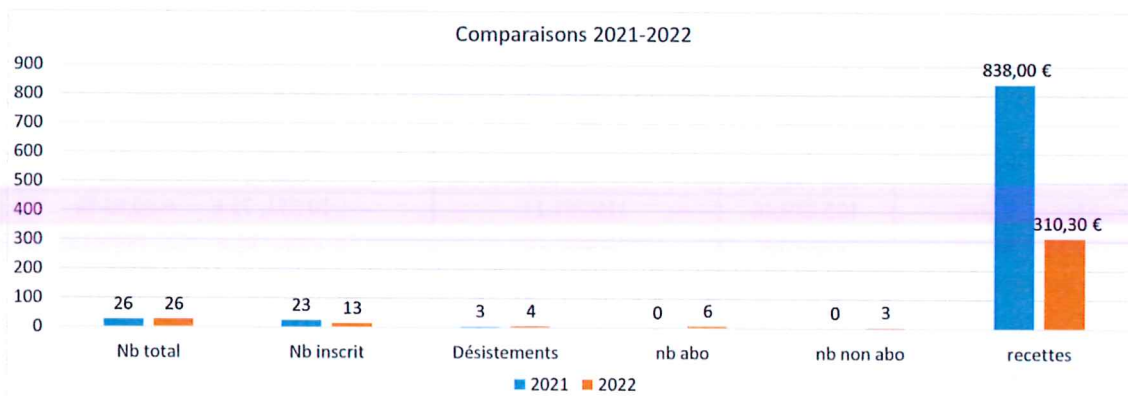
Chiffres d'affaires 2021 :	10 133, 95€
Chiffres d'affaires 2022 :	8 325, 06€
Reste à recevoir 2022 :	11 022, 45 €
Total 2022 :	19 347,51 €
Evolution 2021/2022 :	+ 9 213, 56€

Marchés

Marché hebdomadaire – Jeudi matin – Pen-Prad :

M. Le Maire rappelle l'évolution du marché hebdomadaire, à savoir la modification de la grille tarifaire et le jour du marché (délibération n°1 de la séance du 31 mai 2022, ref n°2022-052 télétransmise sous le n°22-057D2022-052).

	Nb total	Nb inscrits	Désistements	Nb abonnés	Nb non abonnés	Recettes
2021	26	23	3	0	0	838,00 €
2022	26	13	4	6	3	310,30 €



Une réunion sera prévue avec l'ensemble des exposants pour appréhender la saison 2023.

Demandes de remboursement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de deux demandes de remboursement d'acompte reçues :

- le 10 septembre 2022 de Monsieur Gilles ROUILLON, justifiant médicalement de l'impossibilité d'honorer le séjour suivant :
- Séjour : du 20 au 21 septembre 2022 dans les mobil-homes 3 et 4
- Montant total de la location : 137,00 €
- Acompte versé : 34,00 €, dont 1 chèque de 17 € encaissé sur le versement n° 7 et un 2ème chèque de 17 € encaissé sur le versement n° 8

- le 16 septembre 2022 de Monsieur Louis-Marie GOBIN, justifiant médicalement de l'impossibilité d'honorer le séjour suivant :
 - Séjour : du 15 au 22 septembre 2022 dans le chalet n° 5
 - Montant total de la location : 330.00 €
 - Acompte versé : 82.00 €, chèque encaissé sur versement n° 8

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve la demande de remboursement d'acompte versé d'un montant de 34.00 € à Monsieur Gilles ROUILLON ;
- approuve la demande de remboursement d'acompte versé d'un montant de 82.00 € à Monsieur Louis-Marie GOBIN ;
- et charge Monsieur le Maire de faire procéder aux remboursements.

FINANCES - Décisions modificatives

Budget PORT n°1 : SECTION INVESTISSEMENT

Opération "Travaux ponton liaisons maritimes" (REEL)

- **Ajout de prévisions pour la mission de maîtrise d'œuvre et pour les travaux : "Seul le diagnostic avait été pris en compte au budget primitif".**

Dépenses

20 2031 Etudes	BP 5 795,00	dm + 29 524,00	BT 35 319,00
23 2318 Autres immos corp	BP 0	dm + 352 500,00	BT 352 500,00
Total SECTION	BP	dm + 382 024,00	

Recettes :

13 1312 Région	BP 0	dm + 174 518,00	BT 174 518,00
<i>13 1312 TOTAL Région</i>	<i>BP 0</i>	<i>dm + 174 518,00</i>	<i>BT 174 518,00</i>
13 1313 Département	BP 0	dm + 113 662,00	BT 113 662,00
<i>13 1313 TOTAL Départ</i>	<i>BP 209 785,99</i>	<i>dm + 113 662,00</i>	<i>BT 323 447,99</i>
16 1641 Emprunt	BP0	dm + 93 844,00	BT 93 844,00
<i>16 1641 TOTAL Emprunt</i>	<i>BP 260 900,15</i>	<i>dm + 93 844,00</i>	<i>BT 354 744,15</i>

Intégration des frais d'études dans les comptes de travaux (ORDRE) :

- **"Digue en enrochement"**

Section investissement

Recettes

041 2031	BP 0	dm + 47 300,00	BT 47 300,00
041 2033	BP 0	dm + 975,00	BT 975,00
TOTAL		dm + 48 275,00	BT 48 275,00

Dépenses

041 2313	BP 0	dm + 48 275,00	48 275,00
----------	------	----------------	-----------

- **"Ponton liaisons maritimes"**

Section investissement

Recettes

041 2031	BP 0	dm +35 319,00	BT 35 319,00
041 2033	BP 0	dm + 1 000,00	BT 1 000,00
TOTAL		dm + 36 319,00	BT 36 319,00

Dépenses

041 2313	BP 0	dm + 36 319,00	BT 36 319,00
----------	------	----------------	--------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve les trois points de la décision modificative n°1.

COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Marchés publics

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	06/09/22	GARAGE POULIQUEN	Entretien et réparation Mercedes VITO immat CM-691-ML	3 202,17	3 842,60
Principal	14/09/22	SARL ETA AMOUROUX	Jardins familiaux : débroussaillage parcelle ZB 334	1 155,00	1 354,50
Principal	14/09/22	BRETAGNE AIR NET	Nettoyage et dégraissage hotte cantine	440,00	528,00
PORT	21/09/22	BRETAGNE SUD OCCASIONS	Camion-grue immat AW-729-WT : remplacement maître cylindre	1 942,00	2 330,40
Principal	22/09/22	SARL FRANCK ELEC	Electricité logt 1 Allée des Sernes : pose radiateurs, disjoncteur et différentiel	2 555,00	2 810,50
Principal	22/09/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Création fossés et pose de buses pour création 2 ponts à Borticado	1 610,00	1 932,00
Principal	23/09/22	BI-WARE	Disques durs de sauvegarde	810,00	972,00
Principal	23/09/22	OELIATEC	Entretien désherbeuse eau chaude	670,00	804,00
Principal	23/09/22	EUROVIA	Aménagement urbain Rue du Port : enlèvement dalles eaux pluviales	3 165,00	3 798,00
Principal	23/09/22	HORTIBREIZ	Peinture terrain de foot	929,00	1 114,80
Principal	03/10/22	NCI	Sel : désherbage cimetière	1 400,00	1 680,00
Principal	03/10/22	PIHEL Justine - WOOD ILE WOOD MAKER	Logt 1 Allée des Sernes : fourniture et pose cuisine	3 536,54	4 243,85
Principal	03/10/22	ASSAIN'ILE	Location pelle pour abri bus Borgroix	510,00	612,00
Principal	03/10/22	AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET	Kangoo électrique : remplacement 2 feux arrière et 2 pneus	478,03	573,64
Principal	03/10/22	H de O	Passage caméra réseau eaux pluviales Route de l'Apothicairerie	730,00	876,00
Principal	03/10/22	HORTIBREIZ	Jardins familiaux : Toile et agrafes	683,00	819,60
Principal	06/10/22	BODET	Remplacement tintement cloche n° 2	1 670,50	2 004,60
Principal	11/10/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Achat Renault Trafic grand confort - année 2017 - 92000 km	16 000,00	19 200,00

Principal	12/10/22	ASSAIN'ILE	Reprofilage fossé et accotement à Keroyan	704,40	845,28
Principal	12/10/22	ASSAIN'ILE	Traversée de route à Kersantel	976,50	1 171,80
Principal	12/10/22	SERVIBAT CONSTRUCTIONS	Enlèvement terre végétale à la Terre Haute et création de talus jardins familiaux	8 740,00	10 488,00
Principal	12/10/22	SIGNAUX GIROD	Panneaux triangle Keroyan / Keruel et Locqueltas : danger cyclistes	123,25	147,90
Camping	12/12/22	DALBEIGUE Jérôme	Remplacement robinet bloc sanitaire	320,55	352,60
Principal	12/10/22	DALBEIGUE Jérôme	Remplacement chauffe-eau logt 2ème étage Rue Lieutenant Riou	890,91	980,00
Principal	12/10/22	BRETAGNE MATERIAUX	Logt 1 Allée des Sternes : cabine de douche, vasque + meuble, WC	1 075,02	1 290,02
Port	13/10/22	BRETAGNE SUD OCCASIONS	Camion-grue immat AW-729-WT : passage aux mines et réparations freins	807,00	968,40
Principal	20/10/22	ACTEO DISTRIBUTION	Gants services techniques	148,20	177,84
Principal	20/10/22	ASSAIN'ILE	Panneaux d'entrée de villages : terrassement	553,80	664,56
Principal	20/10/22	PEPINIERES ROUXEL	Arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers	524,00	576,40
Principal	20/10/22	ENEDIS	Travaux d'électricité digue embarcadère	835,29	1 002,35
Principal	20/10/22	PROSYNERGIE	Coffret gaz salle Sarah Bernhardt	103,83	136,60

ACTION EN JUSTICE :

Dossier PUGET :

Une déclaration de travaux pour une extension d'habitation appartenant à monsieur PUGET à BORCASTEL avait été accordée en 2019. La surface de 25 m² aurait dû faire l'objet d'un permis de construire. La commune a décidé de s'opposer au permis tacite. Le pétitionnaire a saisi le tribunal administratif. Le jugement du 7 octobre 2022 a donné raison au pétitionnaire et condamné la commune à lui verser la somme de 1 500€. Les avocats du cabinet LGP ont avisé à deux reprises la nouvelle municipalité sur la fragilité de cette affaire, aussi le maire a décidé de ne pas faire appel, le règlement de la condamnation sera effectué.

QUESTIONS DIVERSES ECRITES ET ORALES :

Le sujet de l'éclairage public dans le bourg a été discuté. Le conseil est favorable à augmenter les périodes d'obscurité de 22h à 7h du matin au lieu de 23h à 6h. La commune s'est rapprochée de Morbihan Energies suite à l'installation des horloges astronomiques dans les armoires. Un arrêté obligatoire du Maire sera rédigé et transmis à Morbihan Energies pour réaliser ce changement de plage horaire. Pour rappel, seuls les quais doivent restés allumés en permanence.

Concernant les illuminations de Noel, les périodes seront réduites par rapport à l'année 2021. Le parc passe en « led » et la commune a demandé au fournisseur une estimation des consommations énergétiques.

PLU : une réunion publique concernant le PADD (projet d'aménagement de développement durable) est prévue le 3 novembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le maire remercie les élus(e) et lève la séance à 23h30.



Le Maire,
Ronan Juhel



Régis ROBERT
Secrétaire de séance

